



BIARRITZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-11/05

VILLE DE BIARRITZ
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre novembre,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (questions n°1 à 10) (Adjoint au Maire), Mme Géraldine VERGET, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Elena BIDEAIN, M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD (questions n°1 à 24), Mme Christelle RODET (questions n°2 à 24), Mme Françoise FORSANS, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Xavier DELANNE (à partir de la question n°11 procuration à F. FORSANS), Mme Valérie SUDAROVICH (procuration à M. AROSTEGUY), M. Sébastien MENARD (à partir de la question n°25), Mme Christelle RODET (questions n°1 et à partir de la n° 25 procuration à E. CHAZOUILLERES), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), M. Brice MORIN (procuration à L. BRAO), Mme Nathalie MOTSCH.

Budget Principal - Décision Modificative n°3 de l'exercice 2023

Examen et vote

Monsieur CHAZOUILLERES présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires liés au décalage sur 2024 de la réalisation de la recette de la redevance du nouveau contrat de délégation de service public du stationnement.

Je rappelle qu'une Décision Modificative (DM) a pour objet de modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de

survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.

Cette Décision Modificative a fait l'objet d'un examen préalable en commission des finances.

En complément au Budget Primitif adopté le 30 janvier 2023, de la Décision Modificative n°1 adoptée le 03 avril 2023, du Budget Supplémentaire approuvé le 26 juin 2023 et de la Décision Modificative n°2 adoptée le 29 septembre 2023, le projet de Décision Modificative n°3 du Budget Principal se présente comme suit.

1. EN FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de - 8 071 400,00 €, dont la décomposition par chapitre est détaillée ci-dessous :

a) EN RECETTES

En opérations réelles :

- au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » - 8 071 400,00 €
Décalage à 2024 du versement de l'excédent du Budget Annexe Immeubles et Activités Soumis à TVA au Budget Principal

b) EN DEPENSES

En opérations réelles :

- au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » - 2 904 972,87 €
Décalage à 2024 du versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe ZAC Kléber en vue de sa clôture

En opérations d'ordre :

- au chapitre 023 « virement à la section d'investissement » - 5 166 427,13 €

2. EN INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 0,0 €, dont la décomposition par chapitre est détaillée ci-dessous :

EN RECETTES

En opérations réelles :

- au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » 5 166 427,13 €
Ajustement de l'emprunt d'équilibre

En opérations d'ordre :

- au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » -5 166 427,13 €

En conséquence, après vous avoir donné lecture du projet de Décision Modificative n°3, je vous invite à bien vouloir adopter celle-ci avec un niveau de vote par chapitre, dans les conditions prévues à l'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales.

Mes chers collègues, je vous propose :

- d'adopter la Décision Modificative n°3 de l'exercice 2023 du budget principal ;

DM N°3 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE	PROPOSITION	VOTE
DEPENSES REELLES			
Charges exceptionnelles	67	-2 904 972,87 €	-2 904 972,87 €
DEPENSES D'ORDRE			
Virement à la section d'investissement	023	-5 166 427,13 €	-5 166 427,13 €
TOTAL SECTION DEPENSES		-8 071 400,00 €	-8 071 400,00 €
RECETTES REELLES			
Autres produits de gestion courante	75	-8 071 400,00 €	-8 071 400,00 €
TOTAL SECTION RECETTES		-8 071 400,00 €	-8 071 400,00 €

DM N°3 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE	PROPOSITION	VOTE
TOTAL SECTION DEPENSES		0,00 €	0,00 €
RECETTES REELLES			
Emprunts et dettes assimilées	16	5 166 427,13 €	5 166 427,13 €
RECETTES D'ORDRE			
Virement à la section d'investissement	021	-5 166 427,13 €	-5 166 427,13 €
TOTAL SECTION RECETTES		0,00 €	0,00 €

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 24 novembre 2023

Le Maire

